



PROCES VERBAL REUNION SPORTIVE DU COMITE DE NATATION DE LA DORDOGNE DU 19 AVRIL 2019

Lieu : Périgueux – Maison des associations

Page | 1

Membres CODIR présents :

- **ACAP :** GAULIN H, LAROCHE S,
- **CNB :** VASCO AS, GACHE B, PASCAUD L (retard 1 h en raison AG CDOS),
- **COPO Natation :** DEZON C, ISSOT M,
- **USN24 :**
- **CN ST ASTIER :** BESSE E, BESSE F

Membres CODIR excusés :

- **ACAP :** MEYER P, GAULIN I
- **CNB :**
- **COPO Natation :** YSABEL P,
- **USN24 :** MOREAUD S,
- **CN ST ASTIER :** GRASSEIN F,

Membres CODIR non excusés :

- **ACAP :**
- **CNB :**
- **COPO Natation :**
- **USN24 :** CATTIAUX M, BIL S, VEYSSIERE F,
- **CN ST ASTIER :** PAGENOT M

Membres invités hors comité : Il s'agit des Présidents de club non élus au CODIR

- **ACAP :** P HEYER représenté par F DE PISCHOFF
- **CNB :**
- **COPO Natation:** ISSOT L (Présidente),
- **USN24:**
- **CN MONTPON:**
- **CN ST ASTIER:**



FEUILLE D'EMARGEMENT
DU COMITE DIRECTEUR du
19 avril 2019

NOM	PRENOM	CLUB	SIGNATURE
GACHE	Baptiste	CNB	
VASCO	Anne-Sophie	CNB	
BESSE	Elisa	ST ASTIER	
BESSE.	Fredine	CN STASTIER	
GALLIN	HUGUETTE	ACAP	
GALLIN	ISABELLE	ACAP	
LAROCHE	SYLVIE	ACAP	
de PISCHEF	Florence	ACAP	
ISSOT	Mathilde	COPO	
ISSOT	Lucette	COPO	
DEZOS	Christel	COPO	
GRASSEIN	Fabrice	STASTIER (Escure)	
PASCARD	Loisel	CNB	
Goulin	Isabelle	ACAP (Ecrani)	

President
President
A partir de 21H
AS COES.



Ordre du jour

1. Validation 5mn
 - PV AG et CODIR

2. Bilan AG LNNA à Anglet du 31 Mars 2019 10mn

3. Finance 10mn
 - Position du compte
 - Subvention CD24 et CNDS
 - Stages nageurs (Nom des nageurs à fournir des stages validés et les prévisions à venir par les entraîneurs à la réunion)
 - Vote du montant alloué pour le stage

4. Commission sportive et ENF 60mn
 - Revue du calendrier sportif et ajustement du règlement
 - Récompenses Départementaux à Bergerac (commentaire AG)
 - Interclubs Avenirs et Jeunes en 47. Transport par bus en regroupant les clubs pour réduire les coûts.
 - Natation artistique
 - Point sessions ENF (Sauv'nage, Pass'sport et pass'compet)
 - Bilan sportif NAN CUP
 - Orientations saison 2020

5. Divers 30mn
 - Questions diverses

Cette convocation tient lieu d'ordre de mission

Merci de confirmer votre présence pour le 17 Avril 2019 sur le lien doodle <https://doodle.com/poll/etu8ttqhwgzeciz5>

En comptant sur votre présence

Recevez mes sincères salutations

Laurent PASCAUD,



1. Validation

- Compte rendu AG Ordinaire n° 2019 CDN24 CR 002 Rev 0 du 27 Janvier 2019
- Compte rendu AG extraordinaire n° 2019 CDN24 CR 003 Rev 0 du 27 Janvier 2019
- Compte rendu CODIR n° 2019 CDN24 CR 004 Rev 0 du 27 Janvier 2019
- Compte rendu Commission sportive n°2019 CDN24 CR 005 Rev 0 du 7 02 2019

L'ensemble des comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

2. Bilan AG LNNA à Anglet du 31 Mars 2019

- La réunion s'est bien déroulée. L'ensemble des résolutions adoptées. Voir Compte-rendu en ligne sur le site de la LNNA.
- Le matin présentation des commissions et recyclage officiels A:
 - Commission estivale (réunion séparée)
 - Commission Informatique présentée par Eric Trouvat
 - Commission Equipements et Labellisation présentée par Laurent Pascaud
 - Commission Sportive par Joël Flamarion
- L'après-midi AG avec uniquement deux présidents de clubs de Dordogne présents, le COPO Natation et le CN St Astier. Les autres clubs représentés à l'aide du pouvoir.
 - H Gaulin est intervenue au nom de P Heyer concernant les tarifs des engagements aux championnats qui vont augmenter. Par exemple pour l'ACAP 166 engagements correspondent à 830 euros pour la saison 2019 2020 soit une augmentation de 249 euros à mettre en face de l'économie réalisé par le club au détriment de la FFN et de la LNNA en raison de la réforme de la licence. La simulation sur la saison 2017 montrait un gain de trésorerie pour l'ACAP de 5 132€. Pour l'ensemble des clubs de Dordogne, ci-dessous la simulation sur l'année 2017.

Données : saison 2017

DORDOGNE	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX	-5 132 €
DORDOGNE	CN BERGERAC	-3 206 €
DORDOGNE	CN ST-ASTIER	-224 €
DORDOGNE	COPO PÉRIGUEUX NATATION	-766 €

DORDOGNE	CN MONTPON-MENESTEROL	-134 €
DORDOGNE	UNION SARLAT NATATION 24	-264 €

- Pénalités pour non présentation des clubs : 100 euros, forfaits non déclarés = 80 euros
- Pour l'organisation de compétitions régionales les clubs supports ou le Comité Départemental toucheront 50 euros en échange d'une facture.



- Labellisation :
 - Nouvelle réforme en cours qui sera proposé à la validation lors de l'AG FFN des 25 et 26 Avril 2019 à Bordeaux. Les grandes lignes dans la présentation en annexe.
 - Respect du 100% licences avec dès Septembre 2019 des risques de non affiliation pour les clubs qui trichent et qui ne répondent pas aux critères demandés.
 - Les clubs recevront prochainement une information de la LNNA sur les modalités de Labellisation et les documents à fournir impérativement aux Comités Départementaux et à joindre aux dossiers comme déjà demandé l'an dernier mais avec de nombreux manques. Cette année les informations manquantes ne seront pas réclamées ce qui pourra entrainer ou non le refus des dossiers après analyse de la commission.
- Les statuts des clubs :
 - De nombreux statuts sont vieillissants, très vieillissant parfois.
 - Il est impératif que la nouvelle saison démarre avec des statuts à jour. Cela ne concerne pas forcément tous les clubs.

3. Finance

- Position du compte :
 - CC : 2 866,67€
 - Livret : 14 017,70€
 - En attente paiement du 3^{ème} tiers des rétrocessions des licences de la part de la Ligue après accord de décaler ce paiement en raison de soucis de trésorerie de la ligue.
- Subventions CD24 et ex CNDS:
 - CD24 : Dépôt d'une subvention de 3 000€ conformément au budget prévisionnel validé lors de la dernière AG du 27 Janvier 2019.
 - CNDS : Des modifications cette saison.
 - La campagne CNDS se fera en deux parties :
 - Une campagne de financement directement mise en œuvre par les fédérations pour celles retenues dans le cadre de l'expérimentation "Projet Sportif Fédéral" (ou PSF) – Notre fédération en fait partie et il y a un risque que les aides soient diluées au sein des Ligues au détriment des comités.
 - Une campagne CNDS plus classique pour les autres, avec des priorités régionales pour orienter vos actions de fonctionnement. Présentation en annexe.
- Stage nageurs :
 - CNB : 2 nageurs
 - ACAP : 3 nageurs
 - COPO : 2 mais pas de stage validé
 - CN St Astier : 1 nageur mais pas de stage validé

Les clubs devront fournir à la fin de la saison sportive la liste des nageurs et les justificatifs du stage réalisé pour être remboursé.

Le montant de stage proposé est de 100€ par nageur et par stage selon les critères indiqués dans le règlement. **Validé à l'unanimité.**

Laurent souligne que le CNB en raison de la participation de Mélanie Escande a droit en principe pour participation aux frais de déplacements à une aide de 250€ du Comité Départemental comme déjà effectué les années précédentes. Après vérification, cette aide financière avait été supprimé l'an dernier pour non-participation et cette aide n'a pas été remis





dans les critères d'attribution, ce qui est une erreur. Il est proposé de modifier le règlement actuel en incluant la même clause que pour la saison 2017, soit un montant de participation aux frais de déplacements de 250€ pour toutes participations à des championnats de France « Elite ». **Validé à l'unanimité**

4. Commission sportive et ENF

- Revue du calendrier sportif et compétitions à venir
 - Interclubs Avenirs et Jeunes à Villeneuve sur Lot le 19 Mai 2019.
 - Journée Pass'sport de l'eau à Bergerac le samedi 18 Mai 2019.
- Ajustement du règlement si nécessaire.
 - Date pass'sport de l'eau du 4 mai 2019 décalé au 18 Mai 2019.
 - Ajout des points validé lors de cette réunion
- Récompenses Départementaux à Bergerac.
 - Suite à l'assemblée Générale du 27 Janvier 2019 à Bergerac, il avait été demandé de regarder pour donner une récompense à la catégorie Juniors TC et Séniors TC tout en indiquant que la catégorie Séniors 1 était un peu laissé de côté.
 - Le CODIR propose que chez les séniors, uniquement l'année 2001 chez les dames et l'année 2000 chez les messieurs soient récompensées. **Approuvé à l'unanimité après de nombreux débats.**
 - Difficulté pour le classement des trophées Avenirs et Jeunes. Le classement existe pour les jeunes sur extranat mais pas pour les avenir dont le module n'est pas en fonction. Le classement de ces trophées ne pourra pas être remis lors des départementaux car la compétition compte et ne sera pas remontée sur les serveurs. Solution à trouver avec la commission sportive.
- Interclubs Avenirs et Jeunes à Villeneuve / Lot.
 - Les équipes possibles :
 - COPO : 1 équipe mixte + 1 officiel
 - CN ST-ASTIER : 1 équipe mixte + 1 officiel
 - CNB : 2 équipes filles et 2 équipes garçons jeunes + 1 équipe fille et 1 équipes garçons Avenirs + 3 officiels
 - ACAP : 10 ou 12 équipes + 4 officiels
 - Le bureau du Comité avait proposé une mutualisation des transports en pré-réservant un bus chez Vallade (voir mail d'Huguette du 22 avril 2019 pour confirmation du nombre de participants). Les tarifs :





- Bus 59 places : 550€
- Bus 53 places : 539€
- Bus 37 places : 480€

- Attention concernant les officiels : Le règlement prévoyait deux officiels par équipe car l'an dernier il n'y avait pratiquement pas d'équipe mais on revient à un nombre d'officiel selon la règle Régionale pour les Interclubs soit un officiel par équipe. L'objectif étant de fournir à minima la moitié du jury.
- Le choix se porte sur le bus de 59 places en raison du faible delta sur le prix avec si besoin un complément par une ou deux voitures en cas de dépassement du nombre. Le CNB indique par Anne-Sophie Vasco que cette décision doit être prise en bureau et par le président (information transmise depuis le 22 avril 2019) et qu'ils ne prendront pas ce transport.
- Il est décidé que le montant du bus sera facturé au prorata du nombre de personnes transportées et que le club ACAP paiera directement la facture à Vallade et émettra une facture aux clubs du CN St Astier et du COPO Natation. Le coût par personne sera inférieur à 10€. **Validé à l'unanimité des membres du CODIR présents et des Présidents de clubs présents**
 - ACAP représenté par F De Pischoff (Vice-Présidente avec pouvoir du Président)
 - CN St Astier représenté par F Besse (Président)
 - COPO Natation représentée par L Issot (Présidente)
- Pour les personnes transportées par Bus, prévoir un pique-nique.
- Huguette est en charge de centralisée les informations et de coordonner ce transport.

○ Point sessions ENF (Sauv'nage, Pass'sport et pass'compet)

Session : Sauv'nage	du : 06/02/2019	à : PERIGUEUX (24000)	Nb. candidats inscrits : 3
Évaluateur référent	MEYER Pascal (1972) H. A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX E1		cert.: 04024150111E

Réussites

IUF	Nageur	Club
2943475	JEAN Marion (2009) F.	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX
2083831	LANDREVIE Lucas (2006) H.	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX
2944757	SEMPE Elisabeth (2012) F.	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX

Echecs

Néant.





Session : Sauv'nage	du : 13/02/2019	à : PERIGUEUX (24000)	Nb. candidats inscrits : 1
Évaluateur référent	MEYER Pascal (1972) H. A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX E1		cert.: 04024150111E

Réussites

IUF	Nageur	Club
2994223	BATAILLE Maïa (2010) F.	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX

Echecs

Néant.

Session : Sauv'nage	du : 02/03/2019	à : PERIGUEUX (24000)	Nb. candidats inscrits : 6
Évaluateur référent	ISSOT Mathilde (1991) F. COPO PÉRIGUEUX NATATION E1		cert.: 04024120011E

Réussites

IUF	Nageur	Club
2148763	BARRIERE Alexandre (2007) H.	COPO PÉRIGUEUX NATATION
2513423	GASPAR Lucas (2009) H.	COPO PÉRIGUEUX NATATION
2930695	LEMARCHAND Paulin (2009) H.	COPO PÉRIGUEUX NATATION
2930747	MAZAUDOU Léa (2008) F.	COPO PÉRIGUEUX NATATION
3048383	SCIARLI Louan (2007) H.	COPO PÉRIGUEUX NATATION

Echecs

IUF	Nageur	Club
2906339	COUREAU Sarah (2009)	COPO PÉRIGUEUX NATATION

Session : Pass'sports de l'eau	du : 24/03/2019	à : ST ASTIER (24110)	Nb. candidats inscrits : 9
Évaluateur référent	MEYER Pascal (1972) H. A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX E2		cert.: 04064150092E
Évaluateur secondaire	BOILEAU Philippe (1954) H. CN BERGERAC E2		cert.: 04024090012E
Évaluateur secondaire	GRASSEIN Fabrice (1980) H. CN ST-ASTIER E2		cert.: 04021170322E
Évaluateur secondaire	ISSOT Guy (1951) H. COPO PÉRIGUEUX NATATION E2		cert.: 04024100072E

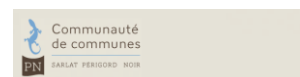
Réussites

IUF	Nageur	Club
2237227	BREUIL Alais (2012) F.	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX
2513423	GASPAR Lucas (2009) H.	COPO PÉRIGUEUX NATATION
2519607	GEOFFROY-CECCALDI Romane (2011) F.	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX
2943475	JEAN Marion (2009) F.	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX
2701153	JUGUELIN Nathan (2011) H.	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX
2512763	LALLAU MARTIN Evie (2010) F.	COPO PÉRIGUEUX NATATION
2825067	PANYCH David (2009) H.	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX
3048383	SCIARLI Louan (2007) H.	COPO PÉRIGUEUX NATATION

Echecs

IUF	Nageur	Club
2701329	TRENY Kyllian (2009)	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX

Reste un test à valider pour TRENY Kyllian.





- Orientation saison 2020.
 - Reconduction pour l'instant des compétitions et de l'offre de la saison 2019. En attente retour de la commission sportive de la LNNA qui doit prochainement se réunir et où Huguette représente le département.
- NAN CUP (Chef de délégation Huguette Gaulin, nommée en CODIR le 20/01/2019)
 - Bonne compétition, bonne ambiance par rapport à l'année dernière avec de bonnes performances et encadrée par un collectif jeune Officiel dont deux représentants de la Dordogne.
 - Les filles se classent 8ieme et les garçons 9ieme.
 - Les repas pris au Flunch n'ont pas été servis comme commandés au départ mais les repas panier du dimanche ont été parfaits.
 - Il faudrait changer la couleur des bonnets de manière à voir le logo plus lisible. Déjà discuté l'an dernier mais stock à écouler.
 - Petit message de la délégation sur le chemin du retour (SMS d'Huguette) qui résume bien le week end.

"Sur le chemin du retour. Très bonne compétition. Les jeunes et les moins jeunes ont porté les couleurs de la Dordogne avec fierté. Très bon comportement et très bonne ambiance de la sélection. Nous sommes ravis. Chauffeur très sympathique"

5. Questions diverses

- Les statuts des clubs :
 - De nombreux statuts sont vieillissants, très vieillissant parfois.
 - Il est impératif que la nouvelle saison démarre avec des statuts à jour. Cela ne concerne pas forcément tous les clubs.
 - Evolution des statuts où la cours des compte demande plus de transparence vis-à-vis des licenciés (jurisprudence sur ces sujets notamment lorsque les clubs perçoivent de l'argent public), que les statuts type des fédérations soient pris en compte au sein des statuts clubs mais surtout qu'ils soient simples et non restrictif vis-à-vis des bénévoles avec un quorum minimum.
 - Ne pas confondre Statuts et règlement intérieur.



CNDS 2019

Région Nouvelle-Aquitaine

Réunion comités départementaux de la Dordogne





CNDS - Bilan 2018

✓ **Montant total campagne CNDS 2018 : 612 224€**

Part emploi : 370 200€ (création 126 000€, emplois en cours 244 200€)

Apprentissage : 31 169€

J'apprends à nager : 9 000€ (dont 8 000€ auprès des collectivités territoriales)

Sport santé bien être : 12 500€

Part territoriale : 189 355€ (35 % aux clubs) - dotations de crédits complémentaire 35 355€ -

50,5 % des crédits CNDS 2018 versés aux clubs

112 dossiers clubs déposés, 75 financés (-20 % de dossiers déposés, -38 % de financés)

37 dossiers CD déposés, 29 financés (-22 % de dossiers déposés, -26 % de financés)

✓ **Fête du sport 2018 : 3 porteurs de projet pour un montant total de 14 000€**



CNDS 2019 - Contexte national

- ◆ **19 février 2019** : Conseil d'Administration – présentation de la lettre d'orientation au Directeur Général, adoption de la répartition de la part territoriale ainsi que des directives 2019 portant sur les crédits déconcentrés (emploi – JàN).
- ◆ **25 février 2019** : Note n°2019-DEFIDEC-01 – Objet : Répartition et orientations des subventions de la part territoriale du CNDS consacrée à l'emploi et à l'apprentissage, votées au CA du CNDS le 19/02/2019
- ◆ **25 février 2019** : Note N°2019-DEFIDEC-02 – Objet : Répartition et orientations de l'enveloppe spécifique réservée, au titre de la part territoriale CNDS, au dispositif « J'apprends à nager », votées au CA du CNDS le 19/02/2019
- ◆ **4 avril 2019** : Note 2019-DEFIDEC-03 – Objet : Montants et orientations de la part territoriale du CNDS – instruite à l'échelon régional ou dans le cadre de la déclinaison des PSF
- ◆ **20 avril 2019** : création officielle de la nouvelle agence du sport



CNDS - Directives PT 2019 - Priorités régionales

→ Enveloppe Nouvelle Aquitaine

✓ Les priorités **ouvertes à toutes les fédérations** :

1) Développer l'emploi sportif

- prioritairement en lien avec les objectifs du CNDS : sport/santé, sport/social et sport/éducatif/incivilités (promotion public féminin et personnes en situation de handicap) ;
- prioritairement en ciblant le développement des activités sportives au sein des territoires carencés.

2) Accompagner l'apprentissage

3) J'apprends à nager



CNDS - Directives PT 2019 - Priorités régionales

→ Enveloppe Nouvelle Aquitaine

✓ La part territoriale, **aides aux projets hors PSF uniquement** :

1) Réduction des inégalités d'accès à la pratique et/ou développement de la pratique sportive encadrée :

- territoires carencés (ZRR, contrat de ruralité, QPV)
- public en situation de précarité sociale
- public en situation de handicap
- Jeunes filles et femmes

2) Promotion des valeurs du sport et de lutte contre les discriminations, incivilités et violence dans le sport

3) Promotion du sport santé bien être

4) Soutien à la formation (action transversale en lien avec les objectifs du CNDS)



CNDS - Directives 2019 : emploi, apprentissage, JàN

1) Développer l'emploi sportif, dispositif emplois CNDS = 5 393 112€

Objectif de 140 créations d'emploi avec le maintien des engagements de 308 postes en CPO (après contrôle d'activité).

NB : la durée du dispositif est modifiée par le national, **contractualisation sur deux ans** avec un plafond d'aide de 12 000€ par an et par emploi (base temps plein).

2) Accompagner l'apprentissage, dispositif apprentissage CNDS = 307 212€

Estimation de de 76 emplois d'apprentis à créer, plafond d'aide CNDS est de 6 000€ (proratisation de l'aide en fonction de critères définis)

3) J'apprends à nager, dispositif « J'apprends à Nager » = 238 658€ pour la N-A

Publics visés concernés, les enfants âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager et résidant prioritairement au sein des zones carencées (QPV et ZRR), avec extension cette année aux enfants âgés de 4 à 5 ans, ne sachant pas nager et résidant prioritairement au sein des zones carencées (QPV et ZRR). Enfants en situation de handicap - attention particulière. (cycle de 12 séances,



CNDS - Objectif I - EMPLOI CNDS

Création d'emploi CNDS 1ère année - Demande PLURIANNUELLE (2 ans max)

Club, comité départemental, comité régional/ligue - **DATE BUTOIR : 10 JUIN**

Public : Educateurs sportifs (diplômes requis), agent de développement

Conditions : Action demandée dans le dossier CNDS avec un objectif de pérennisation à l'issue de l'aide

Contrat : CDI + application CCN sport, temps complet, temps partiel (durée minimale légale entre 24h et 35h)

Durée de l'aide : 2 ans

Montant annuel de l'aide : 12 000€ - 12 000€ (proratisé si temps partiel jusqu'à 24 heures)

Convention emploi CNDS : Signature d'une convention pluriannuelle « EMPLOI CNDS » entre l'employeur et le Délégué Territorial du CNDS

Un emploi CNDS pourrait être mobilisé pour les associations créant un emploi avec un support de contrat de professionnalisation. Une attention particulière sera apportée pour toute création pouvant faire suite à un contrat de service civique.

Aide à la consolidation - Demande PLURIANNUELLE (2 ans max)

Club, comité départemental, comité régional/ligue - **DATE BUTOIR : 10 JUIN**

Les emplois arrivant au terme de l'aide publique pourraient également bénéficier d'un soutien exceptionnel en vue de leur consolidation. Cette aide peut être conventionnée. D'un montant minimum de 5 000€ et maximum de 12 000€ et pour une durée de deux ans. Cette aide est définie après évaluation de l'impact de l'emploi sur l'activité de l'association et la réalisation des objectifs envisagés. Evaluation effectuée par le conseiller référent de la DDCS/PP ou de la DRDJSCS concernée.

Poursuite des engagements antérieurs

Club, comité départemental, comité régional/ligue - **DATE BUTOIR 31 MAI pour JUSTIFICATIFS**

Les emplois CNDS pour lesquels une convention pluriannuelle de financement a été signée antérieurement seront soutenus selon les engagements pris par les deux parties. Cette demande ne fait pas l'objet d'une saisie dans compte association.

AUCUNE AIDE PONCTUELLE à L'EMPLOI possible



CNDS - Objectif 2 - EMPLOI APPRENTISSAGE

Aide à l'apprentissage – Demande ANNUELLE

Club, comité départemental, comité régional/ligue - **DATE BUTOIR 26 JUILLET**

Une aide pourra être apportée aux employeurs de jeunes en contrat d'apprentissage dans le champ sportif et dans les conditions suivantes :

- L'association doit être éligible au CNDS,
- La subvention attribuée est pour un an maximum (pas de conventionnement)
- La formation associée doit conduire à un diplôme d'encadrement sportif éligible à l'apprentissage et figurant au code du sport,
- La subvention calculée (après aides de droit commun) devra tendre vers un coût résiduel de 300€ par mois à la charge de l'employeur,
- La subvention est plafonnée à 6 000€ par an,
- L'aide se limite aux associations qui ne seraient financièrement pas en mesure de recruter sans cette subvention.



CNDS - Objectif 3 - J'APPRENDS A NAGER

Clubs, comité départemental, comité régional/ligue, collectivités	
Durée de l'action	Les cycles se dérouleront pendant les vacances scolaires, les week-ends ou lors des temps périscolaires (cycle de 12 séances recommandées).
Type d'action	-Actions portant prioritairement sur les enfants en 6ème ne sachant pas nager et résidant prioritairement dans les zones carencées (QPV ou ZRR). Les enfants de 6-12 ans peuvent également en bénéficier, extension cette année aux enfants âgés de 4 à 5 ans - Actions portant sur l'apprentissage de la natation pour les personnes en situation de handicap
Partenariats	Favoriser l'offre de stages co-organisés : associations sportives, collectivités locales, les missions locales, maisons de quartier, MJC, centres sociaux...
Conditions de recevabilité	-15 enfants maximum par stage -Possibilité de moduler les séances de 30 minutes à 1h en fonction du niveau, de l'âge et de la condition physique des enfants - Stages encadrés par du personnel qualifié - Stages gratuits pour les enfants -La capacité à savoir nager devra être validée par la réussite du test du Sauv'Nage, validé par le CIAA (ou d'aisance aquatique dans le cas exceptionnel du faible niveau initial des bénéficiaires) -Pour les stages d'apprentissage de l'aisance aquatique à destination des enfants âgés de 4 à 5 ans, le passage de tests en fin d'apprentissage n'est pas requis, sous réserve qu'une grille d'évaluation soit prévue par le projet.
Indicateurs	- Nombre de bénéficiaires/ nb de licences JAN délivrées - Nombre de Sauv'Nage délivrés à l'issue du stage/nb d'inscrits - Nombre de tests d'aisance aquatique
Restrictions et préconisations	- Ne pas inciter à des financements multiples sur un même territoire - Gratuité du stage

CNDS - Directives 2019 : part territoriale (hors PSF)

Les actions « aides aux projets » éligibles en NA, hors PSF uniquement :

- ✓ **Réduction des inégalités d'accès à la pratique et/ou développement de la pratique sportive encadrée** : territoires carencés, public en situation de précarité sociale, jeunes filles et femmes = action toute ou partie sur 2019, activité régulière, partenariat à mettre en avant. public en situation de handicap : achat de matériel ok si mutualisé (hors bien amortissables <500€HT), action de formation, continue (AQSA, CQH).
- ✓ **Promotion des valeurs du sport et de lutte contre les discriminations, incivilités et violence dans le sport** : action de sensibilisation, de prévention, formation fédérales.
- ✓ **Promotion du sport santé bien être** : action relevant du dispositif de prescription (PEPS) sécurisé via un financement BOP 2019. Les actions doivent répondre à un axe du plan d'actions régional (voir document Lancement de la stratégie régionale).
- ✓ **Soutien à la formation** : aide directe aux programmes de formations pour les CD hors PSF, objectif de coordonner l'offre, formation pour les dirigeant(es) bénévoles, arbitres/juges, éducateurs bénévoles, préparation des jeunes à l'exercice des responsabilités, en lien avec les priorités du CNDS. Formations généralistes (compta, gestion) et professionnalisantes non éligibles.



CNDS - Directives PT 2019- Actions éligibles

✓ **Les territoires carencés s'entendent en terme de 3 critères d'éligibilité (non cumulatifs) :**

- l'équipement principal utilisé par la structure est implanté en ...
 - ou le siège social de la structure est situé en ...
 - ou les actions développées par la structure touchent un public majoritairement issu d'un territoire carencé.
- > quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV),
 - > quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le programme national de renouvellement urbain,
 - > zones de revitalisation rurale (ZRR),
 - > bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR
 - > communes en contrat de ruralité.

Pour en savoir plus sur les territoires carencés, liste sur [site internet DRDJSCS N-A](#)



CNDS - Directives PT 2019- Orientations financières

	CP 2019	CP 2018	Ecart
ENVELOPPE TERRITORIALE	7 226 037€	6 863 370€	+5,28%
Engagement emplois (0 apprentissage en cours)	3 405 900€	2 929 475€	+16,2%
Emploi (140 créations à 12 000 €)	1 680 000€	1 809 500€	-7,15%
Apprentissage (76 créations à 4 000€) NB en 2018 moyenne des aides est de 3 800€)	307 212€	193 501€	+58,8%
J'apprends à nager	238 658€	132 544€	+80%
PT hors PSF	1 594 267€	1 798 350€	-11,35%

NB: Toutes les structures (y compris celles en PSF) ayant bénéficié de subventions CNDS en 2018 doivent en justifier financièrement et qualitativement leur utilisation auprès de la DDCSPP

[Retour du Cerfa N°15059*02 pour le 31 mai 2019](#)



CNDS - Echéancier régional

Permanences à la MRS -préinscription	Formation compte association pour les fêtes de réseau régionales + CDOS	Former à l'outil
Mercredi 27 mars / 14h30 - 17h00	1 ^{ère} réunion de la CT du CNDS	Lancer la campagne 2019 relative aux emplois et à JàN, présenter les enveloppes financières et les procédures
Mercredi 3 avril, MRS, Talence / 18h00-20h00	Ligues / CR et CTR	Informier le mouvement sportif des orientations régionales et des procédures 2019
Début avril	CD, clubs	Informier le mouvement sportif départemental des orientations régionales et des procédures 2019
<u>Lundi 10 juin (inclus)</u>	Retour des dossiers CNDS des demandes création emplois, J'apprends à nager et PT fonctionnement hors PSF	NB les dossiers apprentissage seront pris au fil de l'eau jusqu'au vendredi 26 juillet. Demande étudiée à la CT attributive de fin septembre.
Juin	Instruction et concertation Services de l'Etat en charge du sport – CTS - mouvement sportif	
Juin / juillet	2 ^{ème} CT du CNDS*	Proposer affectations financières pour l'emploi, le dispositif J'apprends à nager + PT « fonctionnement »
<u>Vendredi 26 juillet</u>	Retour des demandes apprentissage	
Fin septembre	3 ^{ème} CT du CNDS	Proposer les affectations financières pour l'apprentissage + reliquats éventuels - Présenter le bilan de la campagne 2019
27 septembre	Services instructeurs de l'Etat – Régional et départementaux	Date limite pour l'envoi des dossiers pluriannuels dans OSIRIS
4 octobre	Services instructeurs de l'Etat – Régional	Date limite pour l'envoi des dossiers pluriannuels dans OSIRIS



INSTRUCTION RÉGIONALE / modalités d'organisation

- ✓ Toutes les infos en ligne sur le site de la DRDJSCS :
- ✓ Accès à « Compte Asso » pour le dépôt des dossiers à compter du 15 mai 2019 avec les codes par département
- ✓ Toute demande inférieure à 1500€ est irrecevable, seuil abaissé à 1000€ pour les structures dont le siège social se situe en ZRR, contrats de ruralité ou bassin de vie présentant 50 % population ZRR.
- ✓ CD = 5 fiches actions maximum, clubs : 3 fiches actions maximum
- ✓ Justification des subventions 2018 obligatoires, sinon dossier irrecevable.
- ✓ Pièces comptables et documents validés en AG à transmettre.



INSTRUCTION RÉGIONALE / CNDS PART TERRITORIALE ou DÉCLINAISON DES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX

Responsabilisation des fédérations sportives à décliner leur propre plan de développement.

- **Pour 2019, année de transition, deux catégories de fédérations :**
 - ✓ Fédérations responsabilisées à titre expérimental en 2019 (29 fédérations)
 - ✓ Fédérations accompagnées pour être totalement opérationnelles en 2020 et pour lesquelles sera affectée une partie des crédits de la part territoriale classique pour 2019



DÉCLINAISON DES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX

- L'enveloppe maximale réservée aux projets sportifs fédéraux de **33,1 M€**, abondée de 3,4M€.
- Les fédérations qui souhaitaient s'inscrire dans cette expérimentation devaient faire acte de candidature auprès du CNDS avant le 1er mars 2019
- Chaque dossier de candidature devait comporter le plan de développement fédéral et devait :
 - ✓ présenter les orientations dans une logique de développement des pratiques et de responsabilité sociale et environnementale
 - ✓ définir le rôle des structures intermédiaires
 - ✓ garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de licenciés de la fédération
 - ✓ comprendre, pour les fédérations ayant reçu la délégation pour des para-sports, un volet développement du sport handicap



DÉCLINAISON DES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX

- ✓ **La démarche envisagée est la suivante**
- Diffusion de l'information sur la campagne 2019 par les fédérations
- Dépôt obligatoire des demandes de subvention via le Compte Asso (un accès sera donnée aux fédérations pour qu'elles puissent récupérer les dossiers et les instruire)
- Accompagnement des structures en PSF par l'Agence pour les problèmes techniques de compte asso
- Vérification de l'éligibilité et de la complétude des dossiers par les fédérations
- Instruction des dossiers par les fédérations selon les modalités qu'elles auront fixées (niveaux national / régional / départemental)
- Validation des bénéficiaires et des montants proposés au sein d'une commission, créée par les fédérations, qui garantira l'indépendance des décisions et qui veillera au respect des règles d'éthique, de déontologie et de transparence
- Transmission par les fédérations à l'Agence nationale du Sport d'un fichier Excel (modèle *type) avec les montants proposés



DÉCLINAISON DES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX

- 20/03/2019 : Choix des fédérations retenues pour l'expérimentation 2019
- 27/03/2019 : Diffusion de la note de service présentant les modalités pratiques d'organisation des campagnes « part territoriale » et « projets sportifs fédéraux »
- Avril 2019 : Accompagnement des fédérations retenues
- Mai-Juin 2019 : Lancement des campagnes par les fédérations
- Juillet 2019 : Retour des propositions des fédérations sur la liste des bénéficiaires et des montants associés
- Août-septembre-octobre 2019 :
 - Gestion des conventions annuelles (+23K€) par les services déconcentrés
 - Signature des conventions annuelles et des états de paiement pour mise en paiement par

l'Agence nationale du Sport



JOURNÉE OLYMPIQUE / FÊTE DU SPORT

Journée olympique portée par le CNOSF et la Fête du sport par le Ministère des Sports cohabiteront en 2019 à une même date.

- ✓ «Journée olympique / Fête du sport»
- ✓ Sur le week-end des 22 et 23 juin 2019
- ✓ Portage partenarial obligatoire entre collectivité et mouvement sportif, pouvant impliquer d'autres acteurs.
- ✓ Les actions avec les scolaires se déroulant en dehors de ces dates ne sont pas éligibles. Toutes les infos et le cahier des charges : <http://nouvelle-aquitaine.drdjscs.gouv.fr/spip.php?article2564>

Date limite de dépôt des dossiers sur la plateforme le 10 mai :
www.sports.gouv.fr/journeeolympique-lafetedusport

Enveloppe financière BOP 219 de 176 000€

EN PARTENARIAT AVEC
**JOURNÉE OLYMPIQUE | LA FÊTE
DU SPORT**



APPEL à PROJET SPORTS DE NATURE

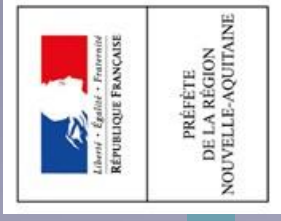
Appel à projet réservé aux fédérations hors PSF

- ✓ Pérenniser et améliorer l'offre, notamment pour des publics éloignés de la pratique.
- ✓ Contribuer à pérenniser, optimiser et développer l'offre de manière maîtrisée sur l'ensemble du territoire : accompagner la structuration des territoires par les sports de nature dans les zones carencées.
- ✓ Contribuer à l'utilisation des sports de nature comme un levier éducatif, de maintien de la santé, de lien social et de développement durable

Date limite de dépôt des dossiers auprès de la DDCSPP **avant le 20 mai** à l'adresse email suivante : julie.pourteyron@dordogne.gouv.fr

Coordonnées

- **Référente campagne CNDS, sport santé, sports de nature :**
Julie Pourteyron 05 53 03 66 49
julie.pourteyron@dordogne.gouv.fr
- **Emploi, apprentissage, handicap, Sésame :**
Dominique Brun 05 53 03 66 43
dominique.brun@dordogne.gouv.fr
- **Suivi administratif CNDS :**
Pascale Latour 05 53 03 66 47
ddcspp-cnds@dordogne.gouv.fr



Merci de votre attention

